

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**

**8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr**

**délibération :
D_2023_6_5**

L'an deux mille vingt trois, le vendredi 07 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame RELET Graziella, 1ère Adjointe.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 30 Juin 2023

Présents : 14

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Madame LHOMME Michèle, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame GIRAUD Isabelle, Madame RENARD Annie

Votants : 18

**Objet : Accès des véhicules de
plus de 3,5T sur les voies
communales**

Pouvoirs :

Monsieur CARTERET Michel a donné pouvoir à Monsieur REVEREAULT Jean
Madame LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Madame GANNE Julie
Madame LALANDRE Sophie a donné pouvoir à Madame GIRAUD Isabelle
Monsieur NICOLEAU Thierry a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur CARTERET Michel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame LALANDRE Sophie, Monsieur NICOLEAU Thierry, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Florence ALIX

Fait et délibéré en mairie le
jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Afin de veiller au maintien de l'état des voiries et chemins, Madame la 1ere adjointe propose au conseil municipal d'interdire la circulation au + de 3,5T sur les voies suivantes :

- VC 120 au Petit Guillon
- VC 109 au Grand Guillon
- Chemin rural entre la VC 105 - 109 du Grand Guillon à la croix ronde
- Chez l'Hérault

et d'interdire la circulation aux véhicules sauf service ou fournisseurs sur la voie suivante :

- Chemin de traverse

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de limiter la circulation au 3,5t et véhicules selon la liste ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le maire, ou son représentant, à signer les arrêtés de voirie

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 07/07/2023, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 18/07/2023

**Le Maire,
Michel CARTERET**

Pour le Maire et par délégation,

L'adjoint au maire, M^{me} Graziella RELET

